

Paramètres de l'évaluation des traductions

Daniel Gouadec

Volume 26, numéro 2, juin 1981

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/002949ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/002949ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gouadec, D. (1981). Paramètres de l'évaluation des traductions. *Meta*, 26(2), 99–116. <https://doi.org/10.7202/002949ar>

Paramètres de l'évaluation des traductions^{1*}

DANIEL GOUADEC

Si l'on en juge par les réactions des principaux intéressés (traducteurs et réviseurs), l'évaluation des traductions pose de sérieux problèmes. L'analyse des causes de ces problèmes doit conduire à la définition de paramètres rigoureux, justes, objectifs.

Cinq questions se posent dès que se trouve abordée la question des évaluations de traductions :

1. pourquoi les catégories traditionnelles de la correction ou de la révision ne peuvent-elles servir en même temps à l'évaluation ?
2. à quelles nécessités doit répondre la définition des paramètres de l'évaluation ?
3. quel est le statut réel de l'évaluation ?
4. quels paramètres peut-on retenir ?
5. comment parvenir à une exploitation rationnelle des paramètres retenus ?

POURQUOI NE PAS REPRENDRE LES CATÉGORIES TRADITIONNELLES ?

La première question est sans doute la plus importante, non pas qu'elle apporte un début de solution mais elle amène à une réflexion permettant de dissocier correction/révision et évaluation qui constituent — ou devraient constituer — deux activités totalement distinctes. Il semble en effet que l'on ait voulu attribuer aux catégories servant à la révision (contresens, non-sens, faux sens, barbarismes, etc.) une fonction d'évaluation. Il s'agit en réalité d'étiquettes sans valeur explicative et sans pouvoir de pondération. Leur défaut principal est de ne pas expliquer a) le mécanisme des erreurs/fautes/déficits de traduction ou b) l'incidence réelle de tous ces écarts.

Il est à noter que la plupart des entreprises visant à greffer sur ces étiquettes ou catégories un indice de « mesure » de la gravité de la faute n'aboutis-

* Colloque de Glendon, 1980.

1. Les travaux dont les résultats partiels se trouvent présentés ici ont été réalisés pour le compte du Bureau des traductions à Ottawa. Nous tenons à remercier particulièrement MM. Alexandre Covacs, Aupy, Boisvert et les collaborateurs de la Division de la qualité linguistique pour leur aide et leurs suggestions.

sent qu'à une multiplication des étiquettes, le plus souvent par adjonction d'un qualificatif bipolaire (grave/mineur) dont la pertinence est laissée à l'appréciation de l'auteur de l'évaluation. Parallèlement, on a parfois voulu dresser une liste des « fautes » justiciables de telle ou telle catégorie sans aboutir à autre chose qu'un grand flou « artistique » propre à satisfaire toutes les subjectivités quand bien même il demeure source de frictions entre « évaluateur » et « victimes d'évaluation ».

Il est temps que les catégories traditionnelles, même affinées ou multipliées, soient une fois pour toutes considérées exclusivement comme des étiquettes de correction ou de révision. Elles ne sauraient en aucun cas servir à l'évaluation dans la mesure où :

- elles demeurent extrêmement floues,
- leur pertinence à « décrire » telle ou telle erreur est laissée au libre choix de la subjectivité,
- elles font de toute « faute » une sorte de *faux-absolu* (linguistique) au lieu de « mesurer » *l'incidence réelle* de chaque faute dans un *texte particulier*.

À QUELLES NÉCESSITÉS RÉPOND LA DÉFINITION DE PARAMÈTRES ?

Répondre ainsi à la première question, c'est déjà apporter un élément de réponse à la seconde. En effet, un système d'évaluation doit avoir une fonction explicative avant de remplir sa fonction de pondération. Ces deux fonctions répondront aux trois types de nécessités imposées à la définition des paramètres de l'évaluation : nécessité d'ordre pédagogique et psychologique, nécessité d'ordre professionnel et nécessité de recherche.

La nécessité d'ordre pédagogique et psychologique est présente en toute situation où il y a évaluation des traductions (dans l'institution universitaire comme au travail). Toute évaluation doit avoir une fonction (ou, du moins, une incidence) pédagogique. Il faut donc que, au terme de l'évaluation :

- le traducteur puisse comprendre le mécanisme de ses erreurs,
- le traducteur puisse accepter l'analyse de ses erreurs,
- le traducteur puisse situer avec précision l'incidence de son erreur ou de ses erreurs².

Cette fonction pédagogique de l'évaluation se trouve renforcée dans le contexte purement pédagogique de l'institution universitaire si l'on considère que toute

2. Il serait bon de s'interroger sur la fonction réelle des « corrigés » fournis dans le domaine de la traduction. Il semblerait en effet que ceux-ci ne répondent qu'à une nécessité d'ordre psychologique dans la mesure où ils constituent le seul élément susceptible d'apporter à l'auteur de la traduction une « mesure » — aussi rudimentaire soit-elle en tant que mesure — de l'écart séparant son hypothèse d'une hypothèse jugée acceptable. L'expérience prouve que, si l'on explique et indique l'ampleur de l'écart, nul ne se préoccupe plus de corrigé. En fait, dans ces circonstances, l'important est que l'auteur de la traduction situe précisément l'incidence de sa « faute ».

forme de pédagogie se trouve en partie contrainte par la nature du système d'évaluation mis en place (et réciproquement). Ceci implique que la pédagogie s'affine à mesure que s'affine le système d'évaluation. Il faut ajouter que la dimension psychologique n'est pas négligeable dans la mesure où une définition claire des paramètres de l'évaluation permet au traducteur de parvenir à une conscience claire des objectifs pédagogiques et, surtout, de se trouver avec le « pédagogue » — enseignant ou réviseur — en une relation non ambiguë puisque le pédagogue ne peut se trouver accusé de « subjectivisme ».

La nécessité d'ordre professionnel n'échappera à personne : l'évaluation étant l'un des moyens principaux du recrutement, en même temps que le moteur de la promotion, il est souhaitable qu'elle soit :

- le moyen de juger un potentiel et pas seulement un résultat brut,
- l'évaluation et la mesure d'un savoir-faire,
- objective en ce sens que la subjectivité de l'auteur de l'évaluation ne puisse jouer ou se trouve annulée.

La nécessité de recherche, quoique primordiale, apparaîtra sans aucun doute moins évidente. Il faut cependant savoir que toute « erreur » constitue le révélateur d'une défaillance ou carence dans le processus de la traduction et que l'analyse de l'erreur permet une meilleure analyse du processus. Un système d'évaluation adéquat devrait ainsi permettre d'éclairer une théorie de la traduction en même temps qu'il contribuerait à créer un meilleur climat entre ceux qui effectuent et ceux qui subissent les évaluations. En effet, dans tout ce qui précède, apparaît la nécessité d'une évaluation « juste » qui n'est possible qu'à la condition que les paramètres de l'évaluation rejoignent (sans pour autant se confondre avec eux) les paramètres de la traduction.

LE STATUT RÉEL DE L'ÉVALUATION

Pour qu'il y ait « justesse » d'évaluation, il est impératif de situer à la fois les limites et les objectifs de l'évaluation — sans quoi il serait vain de vouloir définir quelque paramètre que ce soit. Les limites de l'évaluation sont essentiellement au nombre de quatre :

a) l'évaluation ne peut se confondre avec la révision ou correction d'une traduction, même si l'une (la révision) précède parfois l'autre (l'évaluation).

b) l'évaluation est évaluation des traductions et non des traducteurs. Il est en effet impossible de vouloir prendre en compte les qualités personnelles du traducteur (ponctualité, efficacité, rendement, esprit d'équipe, etc.)

Il faut ajouter que l'évaluation ne devrait en aucun cas demeurer purement et simplement ponctuelle, mais doit au contraire porter sur des séries si l'on souhaite établir un profil des intéressés afin de déterminer leurs carences ou points forts réels.

c) un système d'évaluation ne valant que ce que vaut celui qui l'exploite, il importe que l'auteur de l'évaluation ne puisse « décider » de l'importance des déficits constatés.

d) toute évaluation intervient dans le cadre de contraintes imposées au traducteur (contraintes de temps, difficultés du texte à traduire, conventions de genre, contraintes imposées par le donneur d'ouvrage, etc.) En un mot, l'évaluation doit tenir compte des *objectifs* que se fixe (volontairement ou par nécessité) le traducteur.

Une fois fixées ces limites, il devient possible de définir les objectifs poursuivis dans la détermination des paramètres :

a) les paramètres retenus devront permettre, en toute circonstance, une analyse puis une explication des déficits constatés ;

b) une fois le repérage des déficits effectué, le calcul de la pénalité comme celui de la pondération DOIVENT ÉCHAPPER À LA SUBJECTIVITÉ de l'auteur de l'évaluation ;

c) l'échelle du calcul de la base de pondération (indice de difficulté de la traduction) devra se fonder sur des paramètres corrélatifs de ceux retenus dans le calcul des pénalités. Ceci permet de s'assurer que, si la subjectivité joue une fois dans le repérage ou le calcul des déficits, elle jouera une seconde fois EN SENS INVERSE dans la détermination de la base de pondération et se trouvera ainsi annulée³ ;

d) les paramètres retenus devront permettre la MESURE des écarts ou déficits injustifiés, compte tenu des objectifs ou contraintes de la traduction ;

e) le relevé des codes d'erreurs ou écarts devra permettre de dresser un profil du traducteur et faire apparaître nettement les « constantes » qui se dessinent chez l'intéressé ;

f) les paramètres retenus devront tenir compte de la spécificité de chaque écart eu égard à la spécificité de chacun des textes à traduire.

En dernière analyse, les paramètres retenus doivent permettre :

- une analyse de chaque « faute »,
- un calcul de l'incidence de chaque faute DANS LE TEXTE PARTICULIER à traduire,
- une évaluation *pondérée* en fonction des difficultés que présente le texte à traduire.

3. Il est à ce propos intéressant de noter que le repérage des erreurs ou fautes de traduction ne fait pas intervenir la subjectivité, à moins que l'on ne juge d'interprétations de type esthétique. En effet, tout le monde s'accorde, une fois défini le cadre interprétatif, à situer les mêmes fautes aux mêmes endroits. Ceci n'implique néanmoins pas que tout le monde propose les mêmes solutions. En fait, il est indiscutable que le repérage des erreurs de traduction représente l'activité la plus « facile » : on peut toujours dire où il y a faute, même si l'on se révèle absolument incapable de proposer une « bonne » solution. C'est d'ailleurs souvent le cas des étudiants qui *savent* parfaitement qu'ils ont fait une faute à tel endroit et proposent telle solution parce qu'il fallait bien proposer quelque chose.

LES PARAMÈTRES

Les paramètres recensés ci-dessous servent d'une part au codage de l'erreur ou déficit et, d'autre part, de coefficients de calcul des pénalités afférentes à chacune des fautes. Afin d'en permettre une utilisation aisée, ils se classent en deux grandes catégories : les paramètres à base lexicale et les paramètres à base syntaxique⁴.

Le problème que pose la définition des paramètres entraîne à proposer une définition du texte (texte à traduire ou texte traduit). Dans la perspective qui est la nôtre, le texte se définit de manière succincte comme un ensemble de marques symbolisant des ensembles de pertinences culturelles (pertinences lexicalisées) mises en relation entre elles selon un schéma intégratif⁵ et avec « focalisation » de certaines de ces pertinences aboutissant à la constitution d'un message. Les marques lexicales et syntaxiques remplissent en outre un rôle de « marqueurs » ou d'indices de contingences que nous qualifierons de contingences « contextuelles ». Ces contingences contextuelles sont : la contingence du « contact » entre auteur et lecteur, la contingence d'étiquette de l'auteur (personnalité socio-culturelle et socio-linguistique de l'auteur), la contingence d'étiquette du lecteur, la contingence de la relation de l'auteur à son sujet, la contingence de relation du lecteur au contenu du texte, la contingence de la relation d'auteur à lecteur — toutes contingences qui renvoient à l'exploitation d'une grammaire socio-culturelle et socio-linguistique. Les contingences ci-dessus se trouvent dominées par une contingence supplémentaire qui est celle de la textualisation (ensemble des données spécifiques qu'introduit dans un texte l'organisation du message et, particulièrement, les focalisations voulues par l'auteur ou construites par le lecteur dans ce que l'on pourrait appeler la perception subliminale ou décantée du texte).

Pour simplifier, nous dirons que le texte porte :

- un ensemble de pertinences⁶ — lexicalisées ;
- une construction du sens par intégration de ces pertinences à un schéma d'interprétation — syntaxe et supra-syntaxe ;
- des révélateurs ou indices de contingences contextuelles (à la fois dans les choix lexicaux et syntaxiques ; mais aussi à la fois dans le choix de « contenus » et les choix linguistiques) ;

4. Les deux catégories proposées ici sont ainsi nommées parce que lexique et syntaxe constituent des étiquettes commodes. En réalité, comme on le constatera, il ne s'agit que d'étiquettes et nullement de paramètres.

5. Le schéma intégratif auquel il est fait allusion fait référence à la « construction » du sens dans la rédaction (puis, en sens inverse, dans l'interprétation). Cette construction est progressive et hiérarchisée, et ces deux aspects seront pris en compte dans la définition des paramètres relatifs à la vocation des divers segments textuels et au rôle des éléments lexicaux. C'est au terme de l'intégration de chacun des constituants du message/texte que se dégage un « sens » intégré (culturel et fonctionnel) du texte.

6. Les pertinences sont les pertinences culturelles ou d'acculturation. Elles représentent les aspects/traités/composantes du référent qui se trouvent sélectionnés par les mécanismes de la textualisation ou co-textualisation. Il importe de ne pas confondre pertinences et référent. Le mécanisme de textualisation a pour effet d'imposer aux référents un cadre de sélection ou d'extraction de pertinences textualisées. C'est dans l'extraction des pertinences que se constitue l'essentiel du « sens ».

- ses propres contingences textuelles spécifiques (notamment de finalité du texte par attribution à chaque segment d'une vocation particulière et par classement ou distribution hiérarchique des sous-ensembles pertinences/contingences contextuelles.) Ces contingences spécifiques de textualisation sont également soit marquées dans le lexique soit marquées dans la syntaxe puis, à un autre niveau, exprimées dans les distributions de contenus ou substances comme dans les procédés de nature linguistique.

En posant donc le principe d'une interdépendance étroite entre lexique et syntaxe puis supra-syntaxe (textuelle de l'organisation et des distributions de sous-ensembles pertinences-contingences) puis celui d'une non moins étroite interdépendance entre les faces substantielle (contenu/pertinences) et linguistique du texte, il s'agit, tout en dissociant par commodité lexique et syntaxe, de tenir compte dans la définition des paramètres, de cette double interdépendance. Comme on le verra, ceci ne pose pas de problème insurmontable.

Il reste à proposer une définition de la « faute » de traduction : il y aura « faute de traduction », EU ÉGARD AUX CONTRAINTES PARTICULIÈRES RÉGISSANT L'EXERCICE EN LA CIRCONSTANCE, dans les cas suivants :

- tout défaut de transfert d'une pertinence nécessaire,
- tout défaut d'adaptation d'une pertinence quand celle-ci est imposée par un écart de nature culturelle,
- tout transfert abusif de pertinence,
- tout défaut de transfert de relations entre pertinences,
- tout défaut d'adaptation de relations de pertinence à pertinence,
- toute modification injustifiée des relations de pertinence à pertinence,
- tout défaut ou modification injustifiée de transfert des contingences contextuelles,
- tout défaut ou modification injustifiée de transfert des contingences de textualisation (distributions/focalisations/rangs/hiérarchies dans le respect des grammaires textuelles).

Les deux catégories de « fautes » étant les fautes à support lexical et les fautes à support syntaxique, le premier élément du codage de la faute sera par conséquent soit L (lexique) soit S (syntaxe).

Dans le domaine lexical, le codage fait ensuite intervenir la NATURE de la faute — que celle-ci soit de pertinence ou de contingence. Cinq codes sont proposés⁷ :

- >< : inversion de la pertinence/contingence,
- ϕ : non-transfert injustifié de la pertinence/contingence ou sortie du champ de pertinence/contingence,

7. Il serait sans doute tentant d'interpréter les codes proposés ici selon le schéma contre-sens/non-sens/surtraduction/faux sens/sous-traduction. Les étiquetages anciens peuvent être maintenus à condition de se trouver remis à la place qui est la leur : la mention des rubriques relatives aux différents erreurs possibles.

- + : introduction d'une pertinence/contingence excédentaire injustifiée,
- ≠ : glissement sur pertinence/contingence, mais sans sortie des champs appropriés,
- : transfert partiel de pertinence ou contingence.

Toute «faute» reçoit ainsi le premier élément de son code auquel vient s'ajouter un second élément ayant trait au RANG de l'élément affecté. Il existe trois possibilités en ce domaine :

- P : pertinence
- C : contingence contextuelle
- T : contingence textuelle

Le code attribué à telle faute sera donc P, C ou T selon qu'il y a erreur ou déficit relatif à une pertinence, à une contingence contextuelle ou à une contingence textuelle⁸.

Il apparaîtra ici que le recours à la catégorie «lexique» comme base de codage pourrait conduire à une interprétation erronée des objectifs poursuivis. Il serait en effet faux de croire que le MOT soit considéré comme unité. C'est en fait un élément infiniment plus petit ou infiniment plus grand que le mot qui constitue cette unité d'évaluation. Pertinences et contingences contextuelles peuvent, par exemple, être au nombre de cinq, six ou dix pour un seul élément lexical et, inversement, une seule contingence textuelle pourra couvrir un nombre variable de mots. Ceci a pour corollaire qu'il puisse y avoir plusieurs fautes sur un seul mot ou une faute sur plusieurs mots. **DANS TOUS LES CAS, IL Y AURA AUTANT DE FAUTES QUE DE PERTINENCES OU CONTINGENCES AFFECTÉES**, ce qui signifie qu'un même mot pourra faire l'objet de plusieurs «codages de pénalités». C'est en effet seulement dans la définition du troisième paramètre que le *mot* intervient en tant que tel. Il s'agit en effet maintenant de coder le RÔLE de l'élément porteur de la carence **DANS LE SEGMENT DU MESSAGE AUQUEL IL APPARTIENT**. Le RÔLE dont il est question ici se définit comme le RÔLE de la marque portant la pertinence ou la contingence affectée dans le transfert.

Nous retiendrons quatre rôles possibles :

- R : relais (pertinence/contingence en «relais» dans le texte)
- M : moteur (pertinence/contingence «motrice» des contenus)
- S : soutien (pertinence/contingence en «soutien» de M ou R)

8. Le problème posé par les connotations peut se trouver résolu selon les trois paramètres proposés ici. Il semble souhaitable de dégager trois types de connotations :
 a) les connotations à statut de pertinence (connotations figées dont on peut affirmer qu'elles sont partie intégrante du système de la langue et donc présentes dans, ou invoquées par, tout emploi de leur vecteur lexical ou syntaxique);
 b) les connotations à statut contextuel et donc contingentes, nées d'une forme d'appropriation sémantique par l'auteur d'un texte (ou par le lecteur);
 c) les connotations textuelles contingentes) qui se trouvent greffées sur une marque lexicale ou syntaxique en vertu des mécanismes de la co-textualisation et témoignent principalement d'un système de valeurs dont le texte est porteur (par-delà le système linguistique et la relation contextuelle d'auteur à lecteur).

In : inerte (pertinence ou contingence inerte : élément linguistique imposé par la grammaire mais non significatif soit des contenus soit du contexte ou encore élément « vide » dans la progression du texte.)

Il est à noter, car ceci a son importance, que ces quatre paramètres sont des paramètres d'INTERPRÉTATION du texte. L'accord se réalise aisément sur l'attribution de tel ou tel rôle à tel ou tel élément d'un texte donné. D'autre part, les fautes de traduction semblent (d'après nos analyses) marquer l'aboutissement d'une erreur dans l'attribution aux divers éléments des textes à traduire de leurs rôles réels.

Il faut signaler également que l'auteur de l'évaluation devra tenir compte des écarts possibles entre texte de départ et texte d'arrivée. En effet, une faute de transfert portant sur un élément inerte du texte de départ peut aboutir à l'introduction dans le texte d'arrivée d'une pertinence ou contingence « motrice » ou « relais ». Dans ce cas, la pénalité portera sur le texte d'arrivée. Il serait souhaitable que, dans tous les cas, le codage de RÔLE tienne compte de cette possibilité bien réelle.

Une fois posé le RÔLE de l'élément porteur de la contingence/pertinence affectée dans le segment textuel auquel il appartient, il reste à déterminer la VOCATION du segment DANS LE TEXTE. Cette vocation s'établit en rapport avec le thème du texte et correspond à l'incidence hiérarchique du segment affecté dans le texte de départ ou d'arrivée (toujours selon le principe d'une pénalité maximale s'il y a écart). L'unité servant de base à la définition de la vocation du segment textuel sera le paragraphe ou, si l'on préfère, l'unité d'information/substance définie comme la totalité des composants textuels satisfaisant à l'exploitation d'un thème ou proposition⁹. Au cas où une faute affecterait plusieurs segments textuels entrant en relation les uns avec les autres, soit dans le cadre d'un même paragraphe, soit au-delà d'un seul paragraphe, il importe de noter l'ensemble des codes correspondant à ces divers segments. Les codes retenus sont :

- C^t : segment de « contact »
- S^o : source du paragraphe (thème/proposition)
- D : étoffement direct de la source (définition/explication/expansion/restriction/etc.)
- I : étoffement indirect de la source/étoffement direct de l'étoffement direct (le plus souvent, mais pas toujours : exemples, citations, illustrations, chiffres, etc.)
- Pa : parenthèses (réelles — la parenthèse technique marquée dans la ponctuation peut fort bien avoir vocation de source ou d'étoffement). Les parenthèses réelles sont les segments inertes du texte du point de vue de l'information.

9. Dans la réalité des textes (mais ceci aurait considérablement alourdi la définition des paramètres) il est plus juste de dire que l'organisation s'articule autour de thèmes organisés en sous-thèmes.

On constatera que ces cinq codes correspondent à un classement hiérarchique des segments d'un même paragraphe. Il serait possible de considérer ces derniers comme la marque de la fonction que joue chacun des segments dans l'intégration des pertinences et/ou des contingences au schéma/message que porte le texte.

Dans la progression qui mène du premier au dernier paramètre, on notera que les objectifs définis plus haut sont respectés: il y a analyse de la faute selon des échelles différentielles, hiérarchiques. Sont pris en compte successivement: la nature de la faute, le rang de l'élément minimal affecté, le rôle de l'élément lexical porteur de l'élément minimal et la vocation du segment textuel dans la construction du message. Le jeu des coefficients permettra ensuite de calculer le montant des pénalités relatives à chaque faute.

Récapitulatif:

Les paramètres à « base lexicale »				
Catégorie	Nature	Rang	Rôle	Vocation
L	><	P		C ^t
	ϕ	C	R	S ^o
	+	T	M	D
	$\neq$		S	I
	-		In	Pa

Dans le domaine syntaxique (domaine des relations de pertinence à pertinence et/ou des marques de contingences) dont la catégorie sera codée Sy, le premier paramètre fait apparaître la NATURE de la faute. Les codes seront :

- >< : inversion d'une relation ou d'une contingence,
- ϕ : non-transfert d'une relation ou contingence,
- +
- : marque partielle de relation ou contingence,
- $\neq$: glissement de relation ou contingence, mais sans sortie du cadre relationnel ou contingentiel.

En termes grammaticaux, ces codes peuvent se trouver ré-interprétés en :

- >< : rupture de la structure profonde des relations, sortie du cadre de contingence,
- ϕ : relation ou contingence non marquées,
- +
- : non-respect d'une marque à intention rhétorique ou affaiblissement syntaxique,
- $\neq$: respect des relations de structure profonde mais structure de surface inadéquate, ou glissement dans marque de contingence.

Le second paramètre, comme dans le cas des fautes dites « à base lexicale », indiquera le rang de l'erreur, selon les mêmes codes :

- P : pertinence,
- P : contingence contextuelle,
- T : contingence textuelle.

La contingence textuelle permet de faire intervenir ce que l'on pourrait qualifier de supra-syntaxe ou grammaire de l'organisation des textes, dont la portée dépasse le cadre de la phrase ou même du paragraphe.

Le troisième paramètre est spécifique à la syntaxe dans la mesure où il définit ou qualifie le NIVEAU de l'élément syntaxique de base qui se trouve affecté. La série des paramètres retenus en la circonstance se présentera sous les codes¹⁰ :

- V : relation de groupe verbal à groupe verbal
- N : relation de groupe sujet à verbe, et/ou relation de « patient-objet » sémantique à verbe,
- C : relation de « circonstance » à verbe,
- A : relation d'adjectival à nom,
- R : relation de « restrictif » à adjectival.

Il est entendu que le code s'appliquera également dans le cas d'une faute portant sur la contingence marquée dans la relation considérée, la différenciation entre l'un et l'autre cas se trouvant alors précisée par le jeu des paramètres de RANG.

Il importe de noter également que les « charnières » du texte sont automatiquement classées comme éléments marquant une relation de groupe verbal à groupe verbal avec la possibilité, le cas échéant, de coder autant de « fautes » qu'il y a de groupes verbaux concernés par la présence d'une charnière.

Le quatrième paramètre renvoie à la VOCATION du segment porteur de la relation de pertinences ou de la contingence marquées dans la syntaxe. En d'autres termes, il s'agit de dégager l'incidence réelle de l'erreur dans le paragraphe et/ou le texte entier selon des modalités en tout point comparables à celles précisées dans le domaine lexical. Les paramètres seront :

- C^t : élément/segment de « contact »
- S^o : élément/segment source du paragraphe
- D : étoffement direct de source
- I : étoffement indirect de source
- Pa : parenthèse réelle ou élément non relié à source du paragraphe.

10. Il se pose ici un sérieux problème d'analyse dans la mesure où, une fois de plus, les catégories traditionnelles masquent trop souvent la réalité « sémantique » ou, plus exactement, la distribution des cas. Si l'on considère par exemple un mot tel « naturally », celui-ci peut être (ou avoir statut de) proposition ou groupe verbal, complément du verbe, restrictif d'un adjectif. Il faut préciser aussi que la relative a un statut adjectival, le premier élément d'un nom composé un statut adverbial, etc. Ici intervient par conséquent le paramètre le plus dangereux dans la mesure où l'attribution juste du code souhaité suppose une modification des habitudes d'analyse « grammaticale/syntaxique ».

Récapitulatif:

Les paramètres à « base syntaxique »

Catégorie Sy	Nature ><	Rang P/P	Niveau V	Vocation C ^t
	ϕ	C	N	S ^o
	+	T	C	D
	$\neq$		A	I
	—		R	Pa

En comparant les deux séries de paramètres (L et Sy), on notera qu'elles se fondent l'une et l'autre sur un souci de dégager une analyse de l'erreur ou faute qui constitue en même temps une première indication des incidences relatives des divers types de fautes. En effet, chacune des séries de paramètres entre dans un cadre hiérarchisé allant, chaque fois, du plus au moins par ordre de « gravité ». D'autre part, un rapide calcul permet de noter que, par le jeu des combinaisons possibles, le système autorise le codage différentiel de 675 types de fautes (300 à base lexicale et 375 à base syntaxique). Ceci a pour effet de conduire à une grande précision de l'analyse des fautes en même temps qu'à une évaluation fine de l'incidence de chacune d'entre elles.

Deux points supplémentaires méritent attention. Tout d'abord, le jeu des séries de paramètres autorise une grande souplesse d'utilisation et, en particulier, une solution satisfaisante au problème particulier que pose le traitement de fautes telles les fautes d'orthographe, « mal dits » ou autres « barbarismes ». En effet, dans ces cas particuliers, il devient possible de tenir compte de l'incidence réelle de ces erreurs : si celles-ci provoquent un glissement du sens, une ambiguïté ou une obscurité du texte d'arrivée, il y aura codage selon les séries RÔLE (pour base lexicale) ou NIVEAU (pour base syntaxique). Au contraire, si ces mêmes types d'erreurs n'ont pas d'incidence sur la communication du message ou n'introduisent pas dans celui-ci une distorsion, le codage s'arrête avant que n'interviennent ces mêmes séries (et les suivantes). Ainsi aura-t-on la possibilité de signaler une « faute » mais sans pour autant la pénaliser lourdement (ou trop lourdement). Le second point nous ramène à la définition des paramètres et concerne la possibilité d'affiner l'ensemble en dégageant une série complémentaire à la vocation du segment textuel affecté par la faute. En effet, trois types de « vocations » existent selon la nature des textes traités ou, plus précisément, la vocation du segment s'applique à l'une ou l'autre des trois FACES du texte qui sont :

- la face « Substantielle » ou « contenu » du message,
- la face « Organique » ou « finalité » du message,
- la face « Formelle » ou découpage et distributions dans le texte.

Ainsi pourrait-on renforcer la précision de l'ensemble en dégageant, pour la base lexicale comme pour la base syntaxique, une dernière série de paramètres codés :

O : organique
 Sub : substantielle
 F : formelle

Les combinaisons possibles entre les séries VOCATION et FACE deviennent alors :

C^t O : contact organique
 C^t Sub : contact substance (très rare)
 C^t F : contact formel
 S^o O : source organique
 S^o Sub : source substance
 S^o F : source formelle
 D O : expansion directe organique
 D Sub : étoffement direct substance
 D F : enchaînement direct formel
 I O : expansion indirecte organique (très rare)
 I Sub : étoffement indirect substance
 I F : enchaînement indirect formel
 Pa Sub : parenthèse substance
 Pa F : parenthèse formelle (rare)

L'intérêt de cette dernière série réside dans le fait qu'elle permet aux auteurs d'évaluations de continuer à prendre en compte l'élément de base que serait la substance ou contenu du message tout en faisant intervenir, le cas échéant, des paramètres non négligeables concernant la forme (par exemple dans les découpages de textes juridiques) et surtout l'organicité du texte (réalité indiscutable mais dont nombre de traducteurs ne semblent pas tenir compte en ignorant la finalité textuelle et, très souvent, le message « décanté » ou subliminal que transmettent les textes¹¹).

EXPLOITATION DES PARAMÈTRES

L'exploitation des paramètres dégagés ci-dessus se fait en deux étapes : le codage des pénalités suivi du calcul de chacune des pénalités.

En matière de codage les choses sont simples : la personne chargée de l'évaluation (à des fins pédagogiques comme à des fins professionnelles)

a) repère toute « faute » ;

11. Il est à noter que nombre de traducteurs produisent des traductions qui, bien qu'irréprochables sur le plan d'une littéralité sémantique bien comprise, ne constituent pas des textes de plein droit dans la mesure où il se produit des ruptures de finalité. Cette situation se trouve renforcée ou entretenue en vertu du fait que les évaluations de traductions ne font que fort rarement intervenir des paramètres touchant à l'organicité à finalité subliminale des textes. On se contente trop souvent de reprocher des erreurs de « style » ou de « tonalité » quand il faudrait aborder le problème des *fonctions* du style et de la tonalité et, peut-être, commencer par définir ce que l'on entend par ces deux termes.

b) attribue à chaque faute, selon la catégorie ET SELON LA NATURE DU TEXTE TRAITÉ, les codes correspondant à chacune des séries envisagées;

c) peut ajouter, si elle le désire, la mention de la RUBRIQUE (orthographe, animisme, faux sens, mal dit, registre, niveau de langue, tonalité, etc.)

L'objection que l'on pourrait introduire à ce point est que le codage risque de faire intervenir la subjectivité de l'évaluateur. L'objection n'a de validité qu'en apparence car, dans la réalité, ainsi qu'ont pu le démontrer les journées d'études se déroulant en milieu universitaire (ETI de l'Université d'Ottawa) ou professionnel (Divisions de la formation et de la qualité linguistique du Bureau des traductions) l'accord se réalise aisément et quasi automatiquement en ce domaine.

Le problème le plus complexe est celui de la définition et du calcul des coefficients applicables en remplacement des codes de paramètres. Pour des raisons évidentes, nous ne donnerons pas ici le détail des principes retenus ou de la procédure utilisée¹². Il suffira de savoir que les coefficients ont été fixés en fonction de l'importance de la distorsion provoquée par chaque type de modification des messages portés par des textes anglais et français, le critère majeur étant celui de l'exploitation du texte par un lecteur/donneur d'ouvrage. À chaque paramètre correspond ainsi un coefficient qui, au stade du calcul des pénalités, vient se substituer à la mention portée dans chacune des colonnes du codage. Il reste alors tout simplement à procéder à une série de multiplications pour aboutir à la pénalité afférente à chaque erreur pour ensuite calculer le total des pénalités afférentes à un texte ou à une portion de texte.

L'ensemble des coefficients étant présenté dans le Système d'évaluation positive des traductions¹³, nous nous contenterons ici, aux fins d'illustration, d'un exemple de différenciation selon divers types de fautes dans un même texte ou un même type de faute dans des textes différents. Nous nous excusons par avance de traiter un bref extrait de texte, allant ainsi à l'encontre de principes fondamentaux pour une plus grande clarté de la démonstration par hypothèses successives.

Soit la phrase anglaise suivante :

« By writing tough zoning ordinances, many of America's suburbs have curbed the construction of apartment buildings. »

pour laquelle serait proposée la traduction suivante :

« En rédigeant de sévères arrêtés de zonage, nombre de faubourgs

1 2 3 4

Américains ont réduit la construction d'immeubles résidentiels. »

5 6 7

12. On trouvera l'ensemble des démarches dans la présentation du Système d'évaluation positive des traductions (Bureau des traductions à Ottawa; Division de la qualité linguistique).

13. Les paramètres répertoriés dans le présent article diffèrent quelque peu de ceux qui ont servi de base à l'élaboration du SEPT. Par voie de conséquence, les coefficients diffèrent également en certains cas. Il n'a malheureusement pas été possible à cette date, de reprendre les calculs.

On peut simplement dire a priori que cette traduction comporte deux erreurs certaines (1) et (4) et un certain nombre d'erreurs POTENTIELLES (2/3/6/7) plus une faute d'orthographe (5). Les erreurs dites «certaines» témoignent d'une méconnaissance des réalités ou compatibilités de pertinences. Les autres sont ou non des erreurs selon LE RESTE DU TEXTE. Ceci pose en principe que l'évaluation et même le codage ne sont possibles qu'une fois que l'auteur de l'évaluation a compris ET INTERPRÉTÉ la totalité du texte puisque, de toute façon, le codage lui fait obligation de ramener toute faute à l'ensemble.

Soit l'hypothèse où la phrase entière fonctionne comme Source du texte (l'hypothèse la plus vraisemblable étant d'ailleurs qu'il s'agisse en même temps d'un élément de contact, du moins en partie). Dans ce cas, il reste à déterminer les rôles de chacun des termes affectés :

- 1 = «inerte» dans texte de départ (mais pourrait être «moteur» ou même «relais» s'il y avait dans la suite du texte mention de «promulgation» ou «application» des arrêtés).
- 2 = probablement en «relais», ne serait-ce qu'en vertu de la présence de «curb» qui renvoie à une même pertinence/contingence textuelle.
- 3 = «moteur» (mais pourrait remplir un autre rôle).
- 4 = au moins «moteur», (pourrait être en relais s'il était fait mention par ailleurs de différences avec les centres villes ou autres).
- 5 = «soutien» (pourrait devenir «inerte» si le texte était traduit pour un public d'Américains; pourrait devenir «relais» s'il s'agissait d'opposer un état de fait canadien à celui présenté ici).
- 6 = en «relais» en vertu de la présence de «tough» et par implication dans la connaissance des réalités décrites.
- 7 = «moteur» (au moins dans ce passage) mais pourrait être en «relais» dans le texte s'il annonce une série réursive ou une opposition avec d'autres types de constructions ou édifices.

Cette première INTERPRÉTATION du rôle respectif des sept éléments lexicaux considérés illustre le caractère ACCIDENTEL des rôles textuels et montre que le paramètre applicable en cas d'erreur est toujours fonction de la complexité, de l'organisation d'un texte donné. Nous nous en tiendrons en un premier temps à la première hypothèse présentée ci-dessus, à savoir :

1 = In 2 = R 3 = M 4 = M 5 = S 6 = R 7 = M

Les autres paramètres de codage feront apparaître les analyses suivantes : (toutes fautes étant à base lexicale)

- | | | |
|-------|---------|---|
| 1 = + | P In S° | une pertinence excédentaire |
| — | C In S° | une contingence non marquée (faute de collocation) |
| 2 = — | T R S° | manque la prise en compte de la contingence textuelle que fait intervenir la rigueur des mesures prises dans notre hypothèse. |

3 = -	C M S°	manque la contingence contextuelle terminologique qui appellerait le « plan d'occupation des sols ».
4 = ><	P M S°	sortie du cadre de pertinence (banlieues résidentielles).
5 = ><	C	inversion des contingences anglais/français par usage de majuscule MAIS PAS D'INCIDENCE SUR MES-SAGE et donc pas de codage de RÔLE ou VOCATION.
6 = -	P R S°	si l'on considère qu'il manque une pertinence (appel à « interdire/stopper/mettre un terme à.../ »)
φ	T R S°	(alternativement si l'on considère simplement que seule la contingence textuelle n'a pas été transférée au cas où les pertinences seraient justement rendues.
7 = ≠	C	si l'on considère que la dénomination manque de justesse contextuelle : le « contenu » est accessible mais la formulation n'est pas très « heureuse ». Dans cette hypothèse, il n'y a pas distorsion réelle du message et donc pas non plus de codage au-delà de la nature et du rang de la « faute ». On considère que l'erreur n'a pas d'incidence sur la compréhension et l'interprétation du texte d'arrivée.

Il faut noter ici :

a) que la faute 1 fait l'objet d'un double codage puisque l'on considère qu'il y a en réalité double faute sur un même support lexical ;

b) que la faute 6 se prête à l'un ou l'autre codage proposé mais pourrait également faire l'objet d'un double codage si le texte faisait apparaître, dans sa totalité, qu'il se présente à la fois un défaut de pertinence et un défaut de contingence textuelle ;

c) qu'en l'absence d'une connaissance et d'une interprétation raisonnée de la totalité du texte à traduire, il n'est possible de juger que des erreurs de « bon sens » et que, par contre-coup, l'évaluation TEXTUELLE des traductions oblige le traducteur à travailler lui-même dans une perspective non moins TEXTUELLE et organique.

À titre indicatif, les pénalités respectives relatives à ces diverses « fautes » seraient (en prenant une base arbitraire 10 comme coefficient correspondant à S° = source) :

1 =	50 × 1 × 10 + 10 × 1 × 10 =	600
2 =	30 × 8 × 10	= 2400
3 =	10 × 5 × 10	= 500
4 =	60 × 5 × 10	= 3000
5 =	35	= 35
6 =	40 × 8 × 10 (1 ^{re} hypothèse)	= 3200
	10 × 8 × 10 (2 ^e hypothèse)	= 800
7 =	5	= 5

Cette indication des pénalités fait apparaître les écarts pouvant exister entre les fautes sans incidence (5 et 7) et les fautes ayant une incidence réelle et

parfois profonde sur le message. Il est bien entendu que certains types de fautes généralement sans incidence peuvent, dans certains cas et dans certains textes, aboutir à une distorsion considérable et donc se trouver justiciables d'un codage complet de tous coefficients nécessaires pour rendre compte de leur gravité. Rappelons une nouvelle fois que le codage que nous avons effectué tient compte d'une interprétation particulière à la fois du «sens» de la présente phrase et de sa fonction dans un texte. C'est pourquoi il ne serait pas surprenant que quiconque poserait sur cette même phrase une interprétation différente se trouve en désaccord total avec la relativité des erreurs signalées. Il ne s'agit ici que d'apporter une indication de l'application des paramètres à l'évaluation. Cette application des paramètres apparaîtra également dans la seconde hypothèse que nous allons prendre et qui concerne le statut d'une même faute dans des segments différents de textes variés. Supposons en effet que la phrase en question, portant les *mêmes* erreurs de transfert, ait maintenant vocation d'étoffement direct. Dans ce cas, les pénalités seraient respectivement de :

1 = 240; 2 = 960; 3 = 200; 4 = 1200; 5 inchangé; 6 = 1280 ou 320; 7 inchangé. Autre hypothèse: la phrase est purement et simplement une illustration ou étoffement indirect d'un propos. Les pénalités deviennent alors :

1 = 180; 2 = 720; 3 = 150; 4 = 900; 5 inchangé; 6 = 960 ou 240; 7 inchangé. Dans le cas de parenthèse, il n'y a pas multiplication puisque le coefficient est de 1.

Supposons maintenant que le traducteur ait fait exactement la même faute que précédemment sur la traduction de «tough», mais que ce que porte cette marque ait cette fois un rôle de «Moteur». La pénalité (à l'origine de 2400 dans l'hypothèse où il s'agirait d'une phrase ayant vocation de source) tomberait alors à 1500. Elle ne serait plus que de 900 si «tough» n'était qu'un élément de soutien et de 300 si «tough» était inerte (toutes choses demeurant égales par ailleurs.)

Essentiellement donc, une même faute (ce que l'on peut considérer techniquement comme une même faute — mais faudrait-il l'appeler faux sens?) ne porte pas la même pénalité si elle ne se situe pas dans des environnements rigoureusement identiques.

Il apparaîtra sans doute plus clairement maintenant que les paramètres retenus ne sont pas seulement un moyen d'explication de l'erreur ou de son identification; ils servent de support à une PONDÉRATION des pénalités en fonction de la part pour laquelle chacun des éléments considérés (pertinences ou contingences) contribue à la construction d'un message complet.

Il reste bien entendu à déterminer un système d'exploitation de ces paramètres dans ce que l'on pourrait considérer comme l'évaluation réelle, dans la mesure où toute évaluation suppose une sorte de «classement», soit par rapport à un absolu de «valeur», soit dans la relativité d'un groupe. Ce système de classement ne pose aucune difficulté dans le cadre des évaluations de type universitaire ou à fonction de recrutement. En effet, en toute circonstance où

l'évaluation doit jouer au sein d'un groupe de traducteurs travaillant sur un même texte de départ, la procédure la plus simple permettant de respecter les principes en vigueur en Amérique du Nord pour évaluation en fonction de niveaux de groupes consiste à :

- relever, au moment de la correction, les fautes commises par au moins un membre du groupe. Chaque faute commise comptant UNE SEULE FOIS.
- attribuer à chacune de ces fautes commises une *seule* valeur de pénalité correspondant à la pénalité maximale comptée par l'un des membres du groupe.
- faire le total de ces pénalités.

Le total obtenu correspond à l'«allocation de pénalité» accordée à chacun des membres du groupe et servira de base au calcul de la «réussite individuelle» par rapport aux difficultés que le texte présentait pour le groupe. L'équation permettant ce calcul est la suivante :

$$\% \text{ (individuel)} = \frac{(\text{Total pénalités maximales} - \text{pénalités individuelles}) \times 100}{\text{Total pénalités maximales}}$$

Ainsi, à titre d'exemple, un traducteur «victime» de pénalités se chiffrant à 4560 pour un texte pour lequel le total des pénalités maximales du groupe se monterait à 38240 obtiendrait un pourcentage de :

$$\frac{(38240-4560) \times 100}{38240} = 88\%$$

On obtient ainsi pour le groupe une courbe des pourcentages de réussite individuelle à partir de laquelle il est facile de procéder à une notation.

Les difficultés sont infiniment plus grandes dès lors qu'il devient nécessaire de juger, selon des critères comparables, des traducteurs traitant des textes totalement différents les uns des autres. Ces difficultés peuvent se trouver résolues si l'on transpose le système précédent en remplaçant le chiffre du total des pénalités par un chiffre (chaque fois différent) correspondant à l'indice de complexité réelle du texte particulier à traduire. L'opération, relativement complexe, se trouve décrite dans les modalités d'exploitation du Système d'évaluation positive des traductions et nous ne reviendrons pas ici sur les modalités qu'elle appelle. Il s'agissait de dégager une série de paramètres en tenant compte de deux points fondamentaux : la nécessité de considérer des paramètres valables pour tout type de texte et celle de leur attribuer des coefficients qui, sans correspondre bien entendu exactement à ceux qui servent aux calculs de pénalités, soient en corrélation avec ces derniers.

L'intérêt de la procédure appliquée dans ce type de situation réside dans le fait qu'il ne peut y avoir évaluation s'il n'y a AU PRÉALABLE analyse, par l'auteur de l'évaluation, de la totalité du texte sur laquelle elle va porter. Ceci entraîne automatiquement une plus grande rigueur du travail. D'autre part, la mise en corrélation obligatoire des pénalités encourues et d'une «allocation de pénalités» fait que l'évaluation tend à une plus grande justesse car, plus l'allocation de pénalités est forte et moins chacune des pénalités encourues

«pèse» lourd. En d'autres termes, plus un texte présentait de difficultés et moins chaque faute porte de poids relatif. Il est significatif également que le système de calcul de l'indice de difficulté (complexité, ambiguïté, nécessités d'adaptation) du texte de départ prévienne toute tentation de subjectivisme. En effet, l'auteur de l'évaluation est simplement chargé de (conduit à) repérer tel ou tel trait pertinent du texte, mais ne décide pas du poids que porte chaque trait. D'autre part, toute décision qu'il aura prise à ce stade à propos du statut attribué à tel ou tel élément ou segment du texte sera maintenue au moment du codage des pénalités, ce qui signifie en clair que s'il attribue par exemple tel RÔLE à tel terme au stade du calcul de l'indice de complexité ou difficulté de traduction, c'est ce même code que l'on retrouvera éventuellement par la suite. Donc, si tel «terme» est considéré comme «Relais» dans l'un comme dans l'autre cas, la déperdition par pénalité sera corrélative de (et compensée par) la part prise par ce même terme au stade du calcul de l'allocation.

Il resterait énormément à dire sur l'ensemble du système greffé sur les paramètres dégagés et permettant leur exploitation objective. Nous espérons que les quelques éléments apportés ici auront pour effet d'éclairer un problème extrêmement délicat et une activité parfois lourde de conséquences. Le but visé dans la mise au point d'une méthode d'évaluation est double : éliminer l'énorme part de subjectivité présente dans la relation du correcteur au texte traduit et, surtout, aboutir à une évaluation qui tienne compte à la fois de l'INCIDENCE de toute faute sur le message et de la relativité de la faute ou des pénalités à la difficulté que présente la traduction du texte traité, quel qu'il soit. Par conséquent, les calculs échappent à l'auteur de l'évaluation à qui l'évaluation elle-même échappe s'il n'a pas pris le soin de procéder à une lecture extrêmement attentive et parfois minutieuse du texte auquel le traducteur a souvent consacré des heures de travail. Il n'est pas douteux que les paramètres et, plus encore, les modalités de leur exploitation ne soulèvent des réticences, des critiques, ou ne suscitent parfois un rejet. Il ne s'agit pas pour nous d'imposer à qui que ce soit un effort de remise en cause des procédures habituelles mais de proposer un matériel et de trouver un remède à des doutes qui assaillent de nombreux «correcteurs» appelés à décider du sort professionnel d'individus. Il n'est bien entendu nul besoin de se compliquer la tâche pour «juger» un texte excellent ou une traduction franchement mauvaise. Par contre, s'il importe de proposer des remèdes à des «maladies de traduction» ou encore de percevoir la valeur réelle de traductions «moyennes» ou encore de prendre de graves décisions affectant une carrière future ou déjà entamée, il devient impossible de se contenter de mesures avec pour seul instrument l'élastique des «faux sens», «contresens» et autres «non-sens». Il est seulement dommage que l'on ne puisse parvenir à la justesse que par la précision, ni à la précision que par la finesse — et donc la complexité — de l'instrument de mesure.